

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025 :

- **Règlement 718-4 concernant la bibliothèque municipale (Renouvellement d'un prêt de biens culturels, livres ou autres)**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 718-4 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 13 MAI 2025.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière